

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS :

Que le règlement Nº 267-23 intitulé :

« RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'ENCADRER LES « ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE » ET DE DÉTERMINER LES ZONES OÙ L'USAGE EST AUTORISÉ »

est entré en vigueur le 13 septembre 2023.

Une copie de ce règlement, est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 14 SEPTEMBRE 2023

Linda Gauthier

Directricé générale et Secrétaire trésorière